

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR :

- 1- Renouveaulement de la convention de mise à disposition de la licence IV de débit de boissons*
- 2- Décision modificative : attribution d'une subvention supplémentaire à l'association "Le SAS"*
- 3- Réactualisation des tarifs des droits de stationnement*
- 4- Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) 2021-2026 de l'agglomération de Saintes*
- 5- Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2021*
- 6- Réorganisation des services des finances publiques : actualisation de l'autorisation générale et permanente de poursuites*
- 7- Questions diverses*
- 8- Actualités CDA de Saintes*

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle municipale le 23 septembre 2021 à 20h30, sous la présidence de M. Jean-Luc MARCHAIS, maire.

Présents : Mmes Laurence BESSON, Josiane BRIAND, Françoise DURAND, Marie-Aline FETIS, Véronique MONGET et Gaëlle POMME-CASSIEROU, MM. Alain DESTREGUIL, Didier FENEANT, Jean-Luc MARCHAIS, Régis PLANET, Laurent RAVET formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Anicée MESPLEDE pouvoir donné à M. Alain DESTREGUIL
M. Thierry THIBAudeau pouvoir donné à Mme Françoise DURAND

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint

Mme Françoise DURAND est nommée secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 7 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal présents ou représentés.

1- Renouveaulement de la convention de mise à disposition de la licence IV de débit de boissons

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune a acheté une licence IV de débit de boissons. M. Paul BELLAND, locataire/gérant du multiservices a fait la demande de louer la licence IV de débit de boissons pour son commerce en 2018. La convention régissant les modalités de mise à disposition doit être renouvelée chaque année. La redevance annuelle s'élève à 100,00 € (cent euros).

Monsieur le maire propose de renouveler la convention de mise à disposition de la licence IV arrivant à échéance le 30 septembre 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte de renouveler la convention de mise à disposition la licence IV de débit de boissons à M. Paul BELLAND moyennant une redevance annuelle de 100,00 € (cent euros)
- autorise Monsieur le maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document lié à cette transaction.

2- Décision modificative : attribution d'une subvention supplémentaire à l'association "Le SAS"

Le maire rappelle au Conseil la délibération n°2021/08 du 24 février 2021 attribuant à l'association "Le SAS" une subvention de 1 600,00 €. Dans le cadre d'une action d'insertion confiée à l'association pour la restauration du puits à deux étages, situé à proximité du presbytère, le bilan financier fait apparaître un montant de 2 800,00 €.

M. le maire propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention supplémentaire de 1 200,00 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention complémentaire de 1 200,00 € à l'association "Le SAS" et d'inscrire les crédits nécessaires de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	
Article (Chap.) - Opération	Montant
615221 : Entretien des bâtiments	-1 200,00
6574 : Subvention aux associations	1 200,00
	0,00

3- Réactualisation des tarifs des droits de stationnement

M. le maire informe les membres du conseil municipal que les tarifs des droits de stationnement ont été instaurés par délibération en date du 13 décembre 2004. Il propose au conseil de réactualiser ces tarifs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de maintenir les tarifs appliqués depuis 2004 qui se composent ainsi :

Véhicule de – de 3 tonnes : 6 € de l'heure
Véhicule de 3 tonnes et plus : 10 € de l'heure
Pour un stationnement régulier : 3 € de l'heure

4- Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) 2021 - 2026 de l'agglomération de Saintes

L'État a invité la communauté d'agglomération de Saintes à mettre en place un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) pour la période 2021 - 2026 avec deux grands objectifs : renforcer l'attractivité de son territoire et l'accompagner dans sa transition écologique et énergétique.

Au travers de ce dispositif contractuel, l'État entend :

- Accompagner la mise en œuvre du projet de territoire de l'agglomération de Saintes ;
- Simplifier son mode d'intervention en signant un contrat unique se substituant progressivement aux dispositifs contractuels de droit commun ou thématiques en cours (contrat de ville, contrat "action Cœur de ville"....).

Dans ce cadre, un projet de CRTE a été établi conjointement par l'État, la CDA de Saintes et les communes du territoire. Il est précisé que le CRTE n'est pas un document figé et qu'il évoluera dans le temps, le programme d'actions pouvant être complété. Chaque année une convention financière sera passée avec l'État précisant les engagements de l'État et des collectivités.

Il est proposé au conseil municipal de Bussac sur Charente d'approuver le projet de CRTE ci-annexé visant à :

- Être une agglomération attractive et innovante,
- Être une agglomération proche de ses habitants,
- Être une agglomération durable, appréciant et valorisant le cadre de vie, la diversité de ses patrimoines historique, architectural, naturel et gastronomique.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence Nationale de la cohésion des territoires instituant des "contrats de cohésion territoriale",

Vu la circulaire n°6231/SG du 20 novembre 2020 signé par le Premier Ministre relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique pour la période 2020 - 2026, première concrétisation des "contrats de cohésion territoriale",

Vu le courrier de M. le Préfet de la Charente-Maritime en date du 1^{er} février 2021 actant la volonté de la communauté d'agglomération de Saintes de s'engager dans la préparation d'un Contrat de Relance Écologique à l'échelle de son territoire,

Il est proposé au conseil municipal de Bussac sur Charente :

- D'approuver le Contrat de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 pour le territoire de l'agglomération de Saintes ci-annexé.

- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant à approuver et à signer tous documents afférents à la présente délibération ainsi que les modifications aux fiches actions / projets et maquettes financières ou avenants éventuels à ce contrat après avis du comité de pilotage constitué dans le cadre du CRTE à l'exception des modifications de l'article 4 relatif aux orientations stratégiques définies dans le contrat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte ces propositions.

5- Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2021

M. le maire donne lecture du courrier invitant le conseil municipal à délibérer sur le montant de l'indemnité représentative de logement 2020 (IRL) qui sera effectif en 2021.

A cet effet le code général des collectivités territoriales prévoit que tous les conseils municipaux doivent être sollicités même s'ils ne sont pas concernés.

Pour la Charente-Maritime, l'IRL proposée pour 2020 s'établit comme suit :

- taux de base annuel : 2 185 € (instituteurs célibataires)

- taux majoré de 25% : 2 731 € (instituteurs célibataires avec enfants et aux agents mariés ou pacsés avec ou sans enfants)

Vu l'article R212-9 et suivants du code de l'éducation,

Vu la note du Préfet en date du 12 août 2021,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur le montant de l'IRL 2020 proposé par le Préfet.

6- Réorganisation des services des finances publiques : actualisation de l'autorisation générale et permanente de poursuites

M. le maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2020/23 du 9 juin 2020, donnant au comptable de la Trésorerie de Saintes et Banlieue l'autorisation d'engager toutes les poursuites qu'il juge nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par la collectivité. Il informe les conseillers municipaux que dans le cadre de la réorganisation des services des finances publiques, la gestion comptable de la Commune est assurée depuis le 1er septembre 2021 par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Saint Jean d'Angély et qu'il convient de réactualiser l'autorisation générale et permanente de poursuites.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R 1617-4 L1615-5 et R 2342-4, Vu le décret n°2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Considérant que l'autorisation générale et permanente de poursuites n'a pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites,

Considérant qu'une telle autorisation participe à l'efficacité de l'action de recouvrement du comptable du SGC de Saint Jean d'Angély et contribue à l'amélioration du recouvrement des produits de la collectivité

Vu la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable du SGC de Saint Jean d'Angély de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **donne** au comptable du SGC de Saint Jean d'Angély l'autorisation d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par la collectivité, quelle que soit la nature de la créance

- **autorise** M. le maire à signer tout document relatif à ce dossier

- **limite** cette autorisation à la durée du mandat du présent conseil municipal. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite de la part de la commune

7- Questions diverses

➤ Aménagement allée des Chaumes

Le maire présente le projet d'aménagement prévu allée des Chaumes. Ce projet vise à prendre en compte le raccordement de cette voie sur celle du nouveau lotissement en créant des aménagements pour la circulation, le stationnement et les cheminements doux.

Les travaux sont programmés pour la fin 2021.

➤ Aménagement chemin du Grand'Village

Le maire présente les plans de l'esquisse réalisée par le syndicat de la voirie sur le réaménagement du secteur de la mairie et de l'école.

La sécurisation et la mise aux normes PMR des cheminements piétons, la création de nouvelles places de parking et l'intersection avec la RD 114 ont été pris en compte.

Les travaux sont programmés pour la fin 2022.

➤ Plan Climat Air Énergie Territorial

En 2018, l'Agglomération de Saintes s'est engagée dans un programme de Territoire à Énergie Positive (TEPOS), dans ce cadre, elle doit lancer aujourd'hui son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Actuellement ce programme se concentre principalement sur le développement des ombrières de parking.

Pour mener ce projet, il est nécessaire de disposer d'un parking d'au moins 30 places afin d'atteindre un seuil de rentabilité satisfaisant.

8- Actualités CDA de Saintes

➤ Madame Durand présente la mise en place des conseillers numériques sur les communes de l'agglomération de Saintes. Ce dispositif financé par la CDA et les communes permettra la mise en place de permanences gratuites dans les mairies, avec une personne ressource dans le domaine de l'informatique et des démarches dématérialisées. Celle-ci sera à la disposition des administrés pour les aider à se familiariser avec leur ordinateur ou leur portable.

➤ Monsieur Destreguil informe de conseil municipal des réflexions en cours dans le domaine du ramassage des ordures ménagères.

Un travail est engagé sur la révision du montant de la redevance visant à diminuer celle des personnes seules.

Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30.

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of Jean-Luc Marchais over a circular official seal. The seal contains the text 'AGGLOMÉRATION DE SAINTES' and '1774' around a central emblem.

Jean-Luc MARCHAIS